

il fut menacé plusieurs fois de la mort qui avait été le partage de ce dernier.

Enfin l'affectueuse ardeur de sa piété parut se prolonger au-delà de sa vie mortelle. On dit en effet que, pendant son service funèbre, étendu sur sa civière, Pascal Baylon ouvrit deux fois les yeux au moment des deux élévations.

Nous croyons donc que les associations eucharistiques ne sauraient être confiées à un meilleur patronage. C'est pourquoi, de même que nous recommandons, assez naturellement, la jeunesse studieuse à saint Thomas d'Aquin, les associations charitables à saint Vincent de Paul, les malades ainsi que ceux qui s'attachent à les soulager à saint Camille de Lellis et à saint Jean de Dieu ; de même, espérant que Notre décision tournera à l'intérêt et au bien de la chrétienté, Nous déclarons et Nous constituons, de Notre autorité suprême et par la vertu des présentes Lettres, saint Pascal Baylon comme patron particulier des congrès eucharistiques et de toutes les associations, qui ont pour objet la divine Eucharistie, tant de celles qui ont été constituées jusqu'à ce jour que de celles qui le seront dans l'avenir.

Nous formons des vœux pleins de confiance pour que les exemples et le patronage de ce Saint aient pour fruit l'augmentation du nombre de ceux qui, dans le peuple chrétien, rapportent chaque jour leur zèle, leurs desseins, leur amour au Christ Sauveur, principe le plus élevé et le plus auguste de tout salut.

Léon XIII.

